

## Violent orage de grêle

### **Vendredi 17 avril en fin d'après-midi, un orage violent a occasionné des dégâts dans l'ouest du vignoble Bergeracois.**

Cet orage a suivi un couloir Sud-Ouest-Nord-Est depuis la Gironde jusqu'en Dordogne (axe Saint Seurin de Prats - Saint Méard de Gurçon). Les dégâts sont variables, de quelques impacts à localement très importants avec jusqu'à 100 % de destruction. Les dégâts les plus significatifs ont été relevés sur les secteurs de Montravel (Saint Seurin, Vélines, Nastringues, Saint Vivien, Montazeau, Saint Méard de Gurçon,...). La commune de Saint Méard de Gurçon étant la plus touchée.

#### **Quelques conseils :**

##### **Pas de traitement systématique suite à la grêle.**

Etant donné le stade de développement de la vigne, l'application de produit de contact pour lutter contre le rot-blanc est inutile.

Par ailleurs aucun produit n'a montré d'effet cicatrisant suite à des orages de grêle.

##### **Dans quelles conditions doit-on traiter ?**

- Parcelle sans feuilles: aucune intervention.
- Parcelle sur lesquelles il reste des feuilles et de la vendange : maintenir une protection contre le mildiou, l'oïdium et le black rot pour assurer un minimum de production.

##### **Doit-on appliquer des engrais foliaires ?**

La grêle est un évènement stressant pour la vigne qui va se mettre en latence avant de reprendre le cours de son cycle.

Dans le cas où le feuillage reste fonctionnel et le potentiel de production présent, il peut être favorable de faciliter la reprise de l'activité photosynthétique par l'apport d'engrais foliaire à base d'azote directement au niveau des feuilles.

##### **La question de la retaille :**

- Une retaille rapide après la grêle.

Dans ce cas de grêle précoce, la retaille peut être envisagée sur les parcelles dont les inflorescences ont été détruites ainsi que la majorité des organes herbacés pour préparer la taille de l'hiver suivant en obtenant des bois peu nombreux mais bien développés.

##### **Comment retailer la vigne après des dégâts de grêle précoce ?**

Si la base de la pousse n'est pas trop déchiquetée coupées au niveau du premier œil franc sur lequel se développeront les entre-coeurs.

Cette opération est réalisée afin d'éviter que la souche prenne un aspect buissonnant, elle doit être effectuée très vite.

Si des gourmands sont bien placés pour la taille, il est judicieux de les conserver.

## Point biostimulants

- **Recette de purin d'ortie pour 1 hectare.**

L'ortie est **stimulante et renforce la croissance**, c'est un excellent fortifiant. Il est conseillé de récolter l'ortie jeune jusqu'à floraison et exposée au soleil. On utilise toute la partie aérienne.

- ✓ Broyer le plus finement possible 1kg d'ortie pour 10 L d'eau.
- ✓ Disposer dans un récipient non métallique.
- ✓ Recouvrir d'eau à température minimale de 15°C. Afin de permettre un bon démarrage de la fermentation, possibilité de rajouter de l'eau chaude. Brasser (1 à 2 fois par jour. Plus la mousse augmente dans le temps, plus la fermentation est importante).
- ✓ Lorsque l'ortie hachée reste au fond du récipient, la fermentation est finie et il n'y a plus qu'à filtrer.
- ✓ Pulvériser à une concentration de 10%

**Les conseillers viticoles de la Chambre d'Agriculture de Dordogne restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. N'hésitez pas nous contacter.**

Prochain bulletin  
Mercredi 22 Avril 2020



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
DORDOGNE

François BALLOUHEY : 07 86 00 50 53  
francois.ballouhey@dordogne.chambagri.fr

Laurent COLOMBIER : 07 86 00 50 48  
laurent.colombier@dordogne.chambagri.fr

Antenne Périgord Pourpre – Vallée de L'Isle  
ZA Vallade Sud - Bridet  
24100 BERGERAC  
Tél. 05 53 63 56 50 – Fax : 05 53 63 56 55  
[www.dordogne.chambagri.fr](http://www.dordogne.chambagri.fr)



Fonds Européen Agricole  
pour le Développement Rural

"La Chambre d'agriculture de Dordogne est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA"

[Coulounieix-Chamiers 24060 PERIGUEUX Cedex](http://Coulounieix-Chamiers) tel 05 53 35 88 88 – [OPE.COS.ENR31\\_29/03/16](http://OPE.COS.ENR31_29/03/16)

TOUTE REPRODUCTION, MEME PARTIELLE, DE CE DOCUMENT EST SOUMISE A NOTRE AUTORISATION.

